

*Procédure concernant la sonnerie*

règlement spécial de la Chambre. Le deuxième aspect du caractère hideux de l'attitude du Parti progressiste conservateur: hier, en laissant sonner les cloches jusqu'à 18 h 00 comme ils l'ont fait, ça a été systématiquement, dans un pays démocratique, d'empêcher le gouvernement de pouvoir présenter un projet de loi. Est-ce qu'il y a quelque chose de plus fondamental dans nos libertés? On a une Charte des droits et libertés, on a une Constitution, on consacre l'importance du Parlement et la liberté des citoyens d'être élus députés et de passer des lois, et une des façons les plus simples de légiférer dans ce pays, c'est de permettre à un gouvernement démocratiquement élu, pendant les heures normales de séance, de présenter un projet de loi. Bien sûr, l'Opposition peut ne pas être d'accord sur le fond et peut débattre ce projet de loi. Et il y a des règlements qui régissent le débat. Mais est-ce que cela n'est pas un accroc terrible à la démocratie, une insulte à la population canadienne et au Parlement que d'empêcher le Parlement de siéger pour empêcher un gouvernement, démocratiquement élu, de présenter un projet de loi, non pas de l'adopter, mais de le présenter? Et je dis que cela est honteux, que c'est totalement inacceptable, et je trouve que vous avez entièrement raison, à ce moment-ci, monsieur le Président d'intervenir et de demander que les partis cherchent un moyen pour permettre à la présidence d'empêcher qu'un parti politique empêche un Parlement de fonctionner, brime ainsi la démocratie, manque ainsi à ses obligations contractuelles et donne à la population un malheureux exemple qui ne devrait pas être suivi nulle part. Cela constitue le premier exemple, monsieur le Président, relativement à l'abus de la sonnerie par le Parti progressiste conservateur au cours des derniers jours.

En ce qui a trait au deuxième exemple, je me réfère à la veille ou à l'avant-veille, à 17 h 40, alors que les députés venaient de voter sur une motion pour limiter le débat, étant donné qu'il y avait eu de l'obstruction, et que, quelques minutes plus tard, un amendement était mis aux voix. Les députés sont tout près du Parlement; on vient de voter il y a à peine quelques minutes plus tôt. Le Parti progressiste conservateur sait que, au Sénat, le gouverneur général ou son représentant attend les députés pour la sanction royale d'un projet de loi et de prévisions budgétaires supplémentaires. Ils savent qu'un messenger est à la porte, que nous devons respecter Sa Majesté et que nous devons aller dans l'autre lieu, à 18 heures, ou quelques minutes plus tard, pour la sanction royale. Malgré tout cela, plutôt que de permettre au vote d'être tenu rapidement, les députés étant présents, ils décident de laisser la cloche sonner toute la nuit jusqu'au lendemain matin, après le début de la journée, à savoir après l'heure normale du début de la séance. Et ce avec l'objectif publiquement avoué, à savoir forcer le gouvernement à faire des compromis en le faisant chanter, en lui disant: Si vous ne faites pas vos concessions, si vous ne nous donnez pas ce que nous voulons, le Parlement ne siégera pas aujourd'hui, et compromettant, par le fait même, la

sanction royale. Insulte suprême au Sénat, et surtout, au gouverneur général ou à son représentant.

Encore là, il me semble que c'est le genre d'abus dont nous avons été témoins et qui sont totalement condamnables, abus auxquels vous semblez vouloir remédier dans l'appel que vous faites aux députés. Et là encore, c'est le Parti progressiste conservateur qui, par un geste totalement inacceptable, injustifiable, alors que les députés étaient disposés à tenir le vote, dit: Non, on s'en va, on reviendra demain! On laisse sonner les cloches; on empêche la sanction royale et on empêche également la Chambre de procéder à l'étude d'un projet de loi demain, à moins que vous ne fassiez des concessions. Cela est tout à fait inacceptable. Chantage! Sabotage de l'Institution! Terrorisme parlementaire!

Quand on examine ce qui se passe au Manitoba, c'était encore le Parti conservateur, qui a sans doute suivi l'exemple de l'actuel Parti progressiste conservateur ici, qui avait laissé sonner les cloches durant 16 jours, ce à quoi vous vous êtes référé dans vos remarques. On se sert de la cloche conservatrice pour brimer les droits des Franco-Manitobains. C'est totalement inacceptable, honteux au Canada! La cloche bleue, la cloche conservatrice, la cloche qui brime les libertés canadiennes, c'est la cloche utilisée la première fois par le Parti progressiste conservateur à la Chambre, il y a deux ans et demie ou trois ans, lorsque durant 16 jours, à la face du monde entier, on a entendu aux nouvelles qu'une institution parlementaire dans le pays le plus libre du monde était paralysée parce que certains cerveaux, du côté de l'Opposition, avaient jugé que, dans leur intérêt mesquin, politique, il était plus important d'empêcher un Parlement de fonctionner que de permettre à la démocratie de se réaliser et à un gouvernement de gouverner normalement et de soumettre ses actions au jugement populaire tous les quatre ou cinq ans, tel que prévu dans la Constitution.

Ce sont ces abus, monsieur le Président, auxquels ce matin, dans vos remarques, vous voulez contribuer à contrer, et j'en félicite la Présidence. Comme parlementaire et comme politicien. Cela fait 25 ans que vous siégez ici. Quant à moi, cela fait à peine 10 ans. Mais j'ai encore assez de lucidité pour comprendre qu'on ne réussit pas dans la société à construire en démolissant les institutions démocratiques et en commençant par la plus importante, le Parlement canadien.

• (1225)

J'ai la conviction, comme parlementaire et comme député, monsieur le Président, que mon rôle ici n'est pas d'être le témoin impuissant d'agissements irresponsables, destructeurs; que mon rôle comme parlementaire ne me permet pas de rester passif et silencieux sur le sujet. Cela fait quatre ans et demi que je suis leader du gouvernement à la Chambre et cela fait quelques années que je suis témoin d'agissements qui sont